

Le treize décembre deux mil dix-neuf, le Conseil Municipal est régulièrement convoqué au lieu ordinaire de ses séances pour le dix-neuf décembre deux mil dix-neuf à 20 heures 30 minutes.

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 21/11/2019,
- Présentation du rapport annuel du SIAEP,
- Travaux de mise en conformité de la salle polyvalente,
- Bilan des opérations d'équipements 2019,
- Modification tableau des effectifs : suppression d'un poste,
- Questions diverses.

Le Maire,

Séance du 19 décembre 2019 à 20 heures 30

L'an deux mil dix-neuf, le dix-neuf décembre à 20 heures 30, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de M. LASCOMBES Eric, Maire.

Étaient présents : DELAGNES Claude, LASCOMBES Éric, MAURY Gérard, THOCAVEN Patrick, VANDERWALLE Pascal.

Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient excusées : MAURY Corine, ADENOT Fernande

Étaient absentes : LACOMBE Nathalie.

M. Claude DELAGNES a été désigné comme secrétaire de séance.

ADOPTION A L'UNANIMITÉ DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 21 NOVEMBRE 2019.

2019-027 : OBJET : Rapport annuel 2018 du SIAEP de la région de PAYRAC : Prix et Qualité du service public d'eau potable

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le rapport annuel établi par le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de la région de Payrac relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend acte de la communication de ce rapport 2018.

OBJET : Travaux de mise en conformité de la salle polyvalente.

Monsieur le Maire, informe les membres du conseil municipal de l'avancée des travaux.

OBJET : Bilan des opérations d'équipements 2019.

Monsieur le Maire présente les opérations réalisées en 2019 :

| OPERATION | PREVU | REALISE |
|---|-------------|------------|
| Voirie ASF Chemin des Fages | 18 564.00€ | 0.00€ |
| Mise aux normes ERP Eglise | 2 020.63€ | 0.00€ |
| Rénovation - mise aux normes salle polyvalente | 309 094.96€ | 97 319.82€ |
| Adressage voies | 10 000.00€ | 7 766.86€ |
| Mise aux normes incendie 2018 | 10 000.00€ | 8 851.80€ |
| Mise aux normes incendie 2019 | 9 000.00€ | 2 652.00€ |
| Achats matériels 2019 | 5 000.00€ | 1 993.88€ |

2019-028 : OBJET : Suppression du poste secrétaire de mairie suite à promotion interne

Vu la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant disposition statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Le Maire expose aux membres de l'organe délibérant, qu'il conviendrait à compter du 01 janvier 2020 de supprimer l'emploi Secrétaire de mairie de la collectivité actuellement fixé à 18heures pour le motif suivant :

Création d'un poste d'attaché territorial de 18 heures hebdomadaire au 01 juin 2018 suite à promotion interne.

Les membres du conseil municipal après en avoir délibéré,

Vu l'avis du COMITE TECHNIQUE en date du 20 septembre 2019,

- Adoptent les propositions du Maire
- Le chargent de l'application des décisions prises.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents :

| | |
|--------------------|---------|
| LASCOMBES Eric | |
| DELAGNES Claude | |
| THOCAVEN Patrick | |
| MAURY Gérard | |
| VANDERWALLE Pascal | |
| ADENOT Fernande | EXCUSEE |
| MAURY Corine | EXCUSEE |
| LACOMBE Nathalie | ABSENTE |